

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 34	Absent(s) excusé(s) : 16	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 1
------------------------------------------------	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 35  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 26 janvier 2026,**

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Marly.  
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-32 :

**Site de Ranconval à Metz - Cession d'emprises foncières au profit de la SAREMM.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1524-1, L. 1522-1, 1522-2 et L.1524-5,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Traité de Concession du 20 décembre 2004, auquel Metz Métropole s'est substituée à la Ville de Metz, confiant à la SAREMM l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre,

VU l'avenant n° 15 au Traité de Concession susvisé entre Metz Métropole et la SAREMM, en date du 05 avril 2024, modifiant le périmètre de la Concession d'aménagement du Quartier de l'Amphithéâtre afin notamment d'intégrer le tènement de la caserne dite « RANCONVAL » située au 2 rue Henry de Ranconval à Metz,

VU la délibération du Bureau en date du 16 juin 2025 approuvant le compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2024, notamment la note de conjoncture y annexée relatant la cession du site Ranconval à intervenir entre Metz Métropole et la SAREMM,

VU l'avis rendu par la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 19 mai 2025, portant la valeur vénale du bien à l'euro symbolique,

VU le retrait du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57), acté par le procès-verbal de restitution du site au bénéfice de Metz Métropole en date du 19 décembre 2025,

VU la délibération du Bureau en date du 26 janvier 2026 par laquelle Metz Métropole a constaté la désaffectation de fait à l'usage du public et du service public des parcelles cadastrées section 16 n° 65 et n° 66 d'une contenance de 27 245 m<sup>2</sup> et a prononcé son déclassement du domaine public métropolitain,

CONSIDERANT que l'intégration vise à répondre à l'enjeu de réaménagement d'ensemble des abords de la Seille situés au cœur de l'agglomération messine et s'inscrit dans la volonté de retisser toute une partie de la frange paysagère à l'Est du centre historique,

CONSIDERANT le projet de réaménagement du site dit de « Ranconval » devant être engagé prochainement par la SAREMM,

DECIDE de céder à la SAREMM les emprises foncières bâties de l'ancienne caserne dite de « Ranconval », sise 2 rue Henry de Ranconval à Metz, à l'euro symbolique, et ce conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,



AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout acte s'y rapportant, étant entendu que SAREMM prend à sa charge les frais d'acte notariés.

Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance

  
Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services



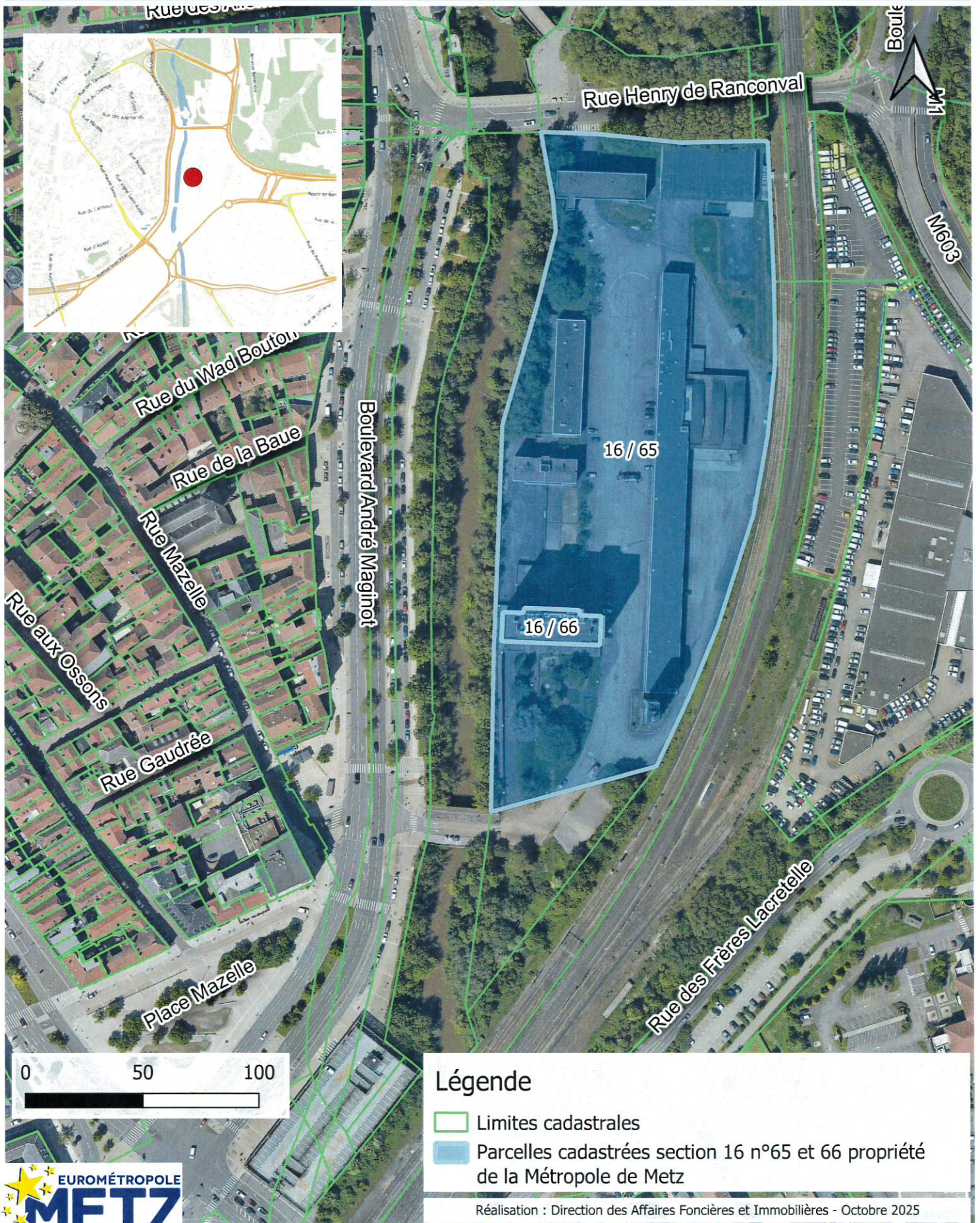
Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT

# PLAN DE SITUATION

Site de Ranconval à Metz

Cession des emprises foncières bâties au profit de la SAREMM



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20260126-2026-01-BD32-DE

**Numéro de l'acte :** 2026-01-BD32  
**Date de décision :** lundi 26 janvier 2026  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Site de Ranconval à Metz - Cession d'emprises foncières au profit de la SAREMM.  
**Classification :** 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/01/2026  
**Numéro AR :** 057-200039865-20260126-2026-01-BD32-DE  
**Document principal :** 99\_DE-32.pdf

#### Historique :

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 15:05	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 15:05	En cours de transmission	
29/01/26 15:06	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:11	Accusé de réception reçu	